

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 mars 2023

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 mars 2023

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net (déficit)	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Programmes	16
Annexe B - Charges liées à la subvention MELCC	16

Annexe C - Autres mandats	17
Annexe D - Projet Espèces exotiques envahissantes	17
Annexe E - Projets agricoles	17
Annexe F - Projet Inondations	18
Annexe G - Projets Dégradation hydromorphologique	18
Annexe H - Système de surveillance de la rivière Chaudière	18
Annexe I - Autres projets	18

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Comité de bassin de la rivière Chaudière, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Comité de bassin de la rivière Chaudière au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observations

Sans pour autant modifier notre conclusion, nous attirons l'attention sur la Note 2 des états financiers qui indique que l'organisme présente une insuffisance des produits sur les charges importante au 31 mars 2023 et que, à cette date, le passif à court terme de l'organisme excédait de 121 487 \$ le total de son actif à court terme. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la Note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Lachance Parent CPA Inc. ¹

Saint-Bernard, le 2 juin 2023

¹ Par Marylène Guay, CPA auditrice

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 4

	2023	2022
Produits		
Fonctionnement		
- Subvention MELCC	241 250 \$	241 250 \$
- Subvention à l'emploi	11 701	12 606
- Cotisations annuelles	3 050	3 050
- Activités et commandite	2 254	871
- Mandats contractuels	103 693	92 632
- Intérêts	147	279
- Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 306	3 328
- Subventions salariales du Canada	-	71 759
- Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	-	2 316
	<u>365 401</u>	<u>428 091</u>
Programmes (annexe A)	<u>304 784</u>	<u>473 734</u>
	<u>670 185</u>	<u>901 825</u>
Charges		
Fonctionnement		
- Charges liées à la subvention MELCC (annexe B)	241 250	242 987
- Autres mandats (annexe C)	316 673	260 483
Programmes		
- Projet Espèces exotiques envahissantes (annexe D)	35 727	219 454
- Projets agricoles (annexe E)	3 611	11 907
- Projet Inondations (annexe F)	19 682	102 302
- Projets Dégradation hydromorphologique (annexe G)	89 428	66 793
- Système de surveillance de la rivière Chaudière (annexe H)	95 554	4 124
- Autres projets (annexe I)	<u>77 857</u>	<u>68 742</u>
	<u>879 782</u>	<u>976 792</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(209 597) \$</u>	<u>(74 967) \$</u>

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (DÉFICIT)****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 5

	Investi en immobilisations corporelles		2023	2022
		Non affecté	Total	Total
Solde au début	38 264 \$	87 844 \$	126 108 \$	201 075 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(15 339)	(194 258)	(209 597)	(74 967)
Investi en immobilisations corporelles	<u>15 073</u>	<u>(15 073)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>37 998 \$</u></u>	<u><u>(121 487) \$</u></u>	<u><u>(83 489) \$</u></u>	<u><u>126 108 \$</u></u>

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

BILAN

AU 31 MARS 2023

Page 6

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	- \$	14 375 \$
Débiteurs (note 5)	33 550	53 897
Subventions gouvernementales à recevoir	1 622	331 785
Frais payés d'avance	<u>2 963</u>	<u>2 373</u>
	38 135	402 430
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>43 000</u>	<u>46 572</u>
	<u>81 135</u> \$	<u>449 002</u> \$

POUR LE CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**BILAN****AU 31 MARS 2023**

Page 7

	2023	2022
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	24 \$	- \$
Emprunts bancaires (note 7)	22 231	64 289
Créditeurs (note 8)	52 673	121 317
Produits perçus d'avance	44 694	88 980
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
159.622274.586
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 9)	-	40 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	<u>5 002</u>	<u>8 308</u>
5.00248.308
164.624322.894
ACTIF NET (NÉGATIF)		
Investi en immobilisations corporelles	37 998	38 264
Non affecté	<u>(121 487)</u>	<u>87 844</u>
	<u>(83 489)</u>	<u>126 108</u>
	<u>81 135</u> \$	<u>449 002</u> \$

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023****Page 8**

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(209 597) \$	(74 967) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 645	18 361
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(3 306)</u>	<u>(3 328)</u>
	(194 258)	(59 934)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 4)	<u>236 990</u>	<u>(76 643)</u>
42 732(136 577)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(15 073)</u>	<u>(7 517)</u>
Activité de financement		
Variation nette des emprunts bancaires(42 058)62 585
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(14 399)	(81 509)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>14 375</u>	<u>95 884</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	<u>(24) \$</u>	<u>14 375 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

Non audité

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices. Il a pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, afin de favoriser la pérennité de la ressource eau, par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ceci présuppose que l'organisme poursuivra son exploitation pendant un avenir prévisible et qu'il sera capable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

L'organisme ayant accumulé des pertes d'exploitation importantes au cours des derniers exercices et démontrant un fonds de roulement déficitaire laisse planer des doutes sur le bien-fondé de cette hypothèse.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits inclus dans les programmes sont constatés lorsque les services sont rendus à condition qu'il y ait une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix soit déterminé ou déterminable et que le recouvrement soit raisonnablement sûr.

Ventilation des charges

Les coûts directs de fonctionnement, autres que les salaires, sont imputés à chaque programme concerné. Les salaires et charges sociales sont imputés aux programmes selon les heures travaillées aux activités des programmes concernés. Pour certains programmes, l'imputation des salaires est limitée à l'excédent des produits du programme sur les coûts directs de fonctionnement, l'excédent du temps consacré au programme étant absorbé par le fonds de fonctionnement.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des clients et des subventions gouvernementales à recevoir.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et agencement	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Matériel et outillage	Dégressif	30 %

Dépréciation des actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reportés

Les subventions reçues pour les acquisitions d'immobilisations corporelles sont inscrites à titre d'apports reportés et comptabilisées aux produits sur la même base d'amortissement que les immobilisations corporelles acquises.

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 MARS 2023**

Page 12

4. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Débiteurs	20 347 \$	(12 920) \$
Subventions gouvernementales à recevoir	330 163	(128 095)
Frais payés d'avance	(590)	2 155
Créditeurs	(68 644)	63 431
Produits perçus d'avance	<u>(44 286)</u>	<u>(1 214)</u>
	<u>236 990</u> \$	<u>(76 643)</u> \$

5. DÉBITEURS

	2023	2022
Clients	27 462 \$	49 765 \$
Autres débiteurs		
- ROBVQ	425	425
- Taxe sur les produits et services	1 892	1 243
- Taxe de vente du Québec	<u>3 771</u>	<u>2 464</u>
	<u>33 550</u> \$	<u>53 897</u> \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	19 489 \$	16 032 \$	3 457 \$	4 939 \$
Améliorations locatives	37 616	26 330	11 286	18 809
Matériel informatique	87 344	64 842	22 502	21 146
Matériel et outillage	<u>11 119</u>	<u>5 364</u>	<u>5 755</u>	<u>1 678</u>
	<u>155 568</u> \$	<u>112 568</u> \$	<u>43 000</u> \$	<u>46 572</u> \$

L'amortissement de l'exercice est de 18 645 \$ (18 361 \$ en 2022).

7. EMPRUNTS BANCAIRES

L'emprunt bancaire, au montant de 21 978 \$, autorisé à 100 000 \$, est renégociable annuellement et les intérêts au taux préférentiel plus 5 % sont payables mensuellement.

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

Page 13

7. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

La carte de crédit bancaire, au montant de 253 \$, autorisée à 10 000 \$, est renégociable annuellement et les intérêts au taux préférentiel plus 5 % sont payables mensuellement.

8. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	5 248 \$	80 322 \$
Salaires à payer	28 074	25 982
Sommes à remettre à l'État	<u>19 351</u>	<u>15 013</u>
	<u>52 673 \$</u>	<u>121 317 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt bancaire dans le cadre du Programme EDC - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, garanti par le Gouvernement du Canada, sans modalité de remboursement, échéant le 31 décembre 2023	40 000 \$	40 000 \$
Portion à court terme	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>- \$</u>	<u>40 000 \$</u>

Les versements en capital à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2024	40 000 \$
------	-----------

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
Solde au début	8 308 \$	11 636 \$
Amortissement de l'exercice	<u>3 306</u>	<u>3 328</u>
Solde à la fin	<u>5 002 \$</u>	<u>8 308 \$</u>

Non audité

11. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 24 082 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	18 032 \$
2025	6 050 \$

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme dépend du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le financement de son fonctionnement.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédateurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients et aux subventions gouvernementales à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 64 % du total des débiteurs est à recevoir de trois clients.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 16

	2023	2022
ANNEXE A - PROGRAMMES		
Projet Espèces exotiques envahissantes	21 855 \$	204 926 \$
Projets agricoles	-	13 775
Projet Inondations	40 135	139 735
Projet Dégradation hydromorphologique	131 060	76 417
Système de surveillance de la rivière Chaudière	95 554	4 124
Autres projets	<u>16 180</u>	<u>34 757</u>
	<u>304 784 \$</u>	<u>473 734 \$</u>

ANNEXE B - CHARGES LIÉES À LA SUBVENTION MELCC

Charges liées à la subvention MELCC		
- Salaires et avantages sociaux	200 020 \$	203 025 \$
- Formation	1 319	3 777
- Services contractuels	-	4 064
- Amortissement des immobilisations corporelles	6 786	5 198
- Loyer	5 301	5 441
- Assurances	2 150	1 453
- Fournitures	679	4 050
- Associations	2 445	2 003
- Télécommunications	821	856
- Publicité	659	-
- Déplacements et représentation	7 276	5 261
- Papeterie	3 521	3 454
- Honoraires professionnels	3 744	1 146
- Financement Association des riverains	5 000	3 055
- Intérêts et frais bancaires	<u>1 529</u>	<u>204</u>
	<u>241 250 \$</u>	<u>242 987 \$</u>

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 17

	2023	2022
ANNEXE C - AUTRES MANDATS		
Salaires et avantages sociaux	250 322 \$	184 279 \$
Formation	3 078	7 296
Services contractuels	4 104	7 342
Amortissement des immobilisations corporelles	11 859	13 163
Loyer	12 375	11 890
Assurances	4 622	3 175
Fournitures	4 304	9 940
Télécommunications	1 776	1 569
Publicité	326	412
Déplacements et représentation	9 995	8 096
Papeterie	4 610	10 370
Honoraires professionnels	5 694	2 506
Frais bancaires	<u>3 608</u>	<u>445</u>
	<u><u>316 673</u></u> \$	<u><u>260 483</u></u> \$

ANNEXE D - PROJET ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Salaires et avantages sociaux	18 572 \$	35 271 \$
Services contractuels	1 344	-
Subventions aux OBV	8 518	174 414
Fournitures	118	2 476
Publicité	460	103
Déplacements et représentation	2 474	4 766
Papeterie	35	272
Location d'équipement	<u>4 206</u>	<u>2 152</u>
	<u><u>35 727</u></u> \$	<u><u>219 454</u></u> \$

ANNEXE E - PROJETS AGRICOLES

Salaires et avantages sociaux	538 \$	2 507 \$
Services contractuels	-	913
Fournitures	2 883	7 359
Déplacements et représentation	<u>190</u>	<u>1 128</u>
	<u><u>3 611</u></u> \$	<u><u>11 907</u></u> \$

Non audité

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 18

	2023	2022
ANNEXE F - PROJET INONDATIONS		
Salaires et avantages sociaux	2 827 \$	5 827 \$
Services contractuels	16 501	95 843
Déplacements et représentation	339	374
Papeterie	15	8
Formation	<u>-</u>	<u>250</u>
	<u>19 682 \$</u>	<u>102 302 \$</u>
ANNEXE G - PROJETS DÉGRADATION HYDROMORPHOLOGIQUE		
Salaires et avantages sociaux	52 708 \$	57 021 \$
Services contractuels	21 497	-
Fournitures	4 896	1 016
Location	5 508	-
Déplacements et représentation	4 730	8 325
Papeterie	<u>89</u>	<u>431</u>
	<u>89 428 \$</u>	<u>66 793 \$</u>
ANNEXE H - SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE		
Salaires et avantages sociaux	5 355 \$	1 383 \$
Services contractuels	86 259	2 741
Publicité	3 870	-
Déplacements et représentation	<u>70</u>	<u>-</u>
	<u>95 554 \$</u>	<u>4 124 \$</u>
ANNEXE I - AUTRES PROJETS		
Salaires et avantages sociaux	61 768 \$	50 633 \$
Services contractuels	-	12 055
Fournitures	-	4 733
Déplacements et représentation	11 482	1 321
Papeterie	70	-
Honoraires professionnels	<u>4 537</u>	<u>-</u>
	<u>77 857 \$</u>	<u>68 742 \$</u>

Non audité